



NOUVEAU-BRUNSWICK

Prévisions du marché du travail agricole de 2023 à 2030



Principales conclusions

- En tout, 43 % des employeurs agricoles du Nouveau-Brunswick n'ont pas été en mesure d'embaucher tous les travailleurs requis en 2022, ce qui a entraîné des pertes de ventes et des retards de production.
- L'emploi de travailleurs étrangers en agriculture a augmenté plus rapidement au Nouveau-Brunswick que dans toute autre province. Bien qu'ils ne représentent encore que 6 % de la main-d'œuvre agricole du Nouveau-Brunswick, les travailleurs étrangers jouent un rôle de plus en plus important dans le secteur.¹
- Le nombre de postes vacants a atteint un pic historique de 490 en 2022. La croissance de l'offre de main-d'œuvre nationale et de l'emploi des travailleurs étrangers devrait réduire le nombre de postes vacants, sans toutefois les éliminer, avec 320 postes vacants prévus en 2030.
- L'exposition limitée aux possibilités de carrière dans le secteur et le déclin de la population dans les zones rurales rendent le recrutement plus difficile pour les employeurs du Nouveau-Brunswick par rapport aux autres provinces.

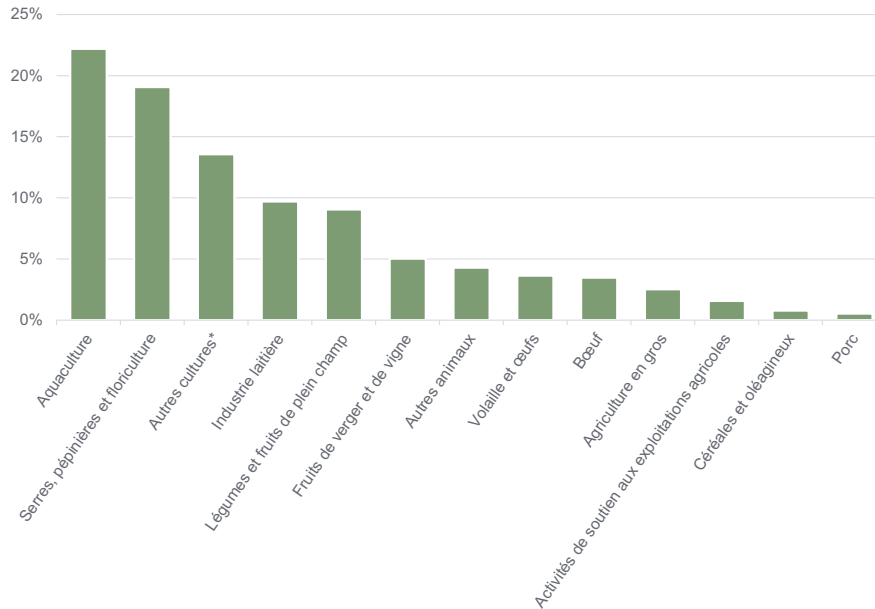
Effectif actuel

- Le secteur agricole du Nouveau-Brunswick a employé 8 190 travailleurs nationaux pendant la haute saison en 2022.²
- L'aquaculture est le principal employeur agricole de la province, employant 22 % de la main-d'œuvre du secteur, suivie par la culture en serre et en pépinière, et la floriculture, employant 19 % de la main-d'œuvre (graphique 1).
- Le nombre de travailleurs étrangers au Nouveau-Brunswick a plus que triplé, passant de 130 en 2017 à 450 en 2022, ce qui représente de loin la croissance la plus rapide de toutes les provinces.
- Les travailleurs étrangers représentent aujourd'hui 6 % de la main-d'œuvre agricole de la province. Cette part reste relativement faible par rapport à d'autres provinces.³
- Le secteur comptait environ 490 postes vacants pendant la haute saison en 2022.⁴
- L'industrie de l'aquaculture a un taux de postes vacants inférieur à celui des autres industries agricoles, ce qui se traduit par un taux d'inoccupation global légèrement inférieur au Nouveau-Brunswick. Le taux de postes vacants estimé pour cette industrie était de 6,5 %, légèrement inférieur au taux national de 7,4 %.⁵

¹ Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. | ² Statistique Canada; Conference Board du Canada. | ³ Statistique Canada, Tableau : 32-10-0218-01. Comprend les travailleurs du Programme des travailleurs agricoles saisonniers (PTAS). | ⁴ Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada. | ⁵ Statistique Canada, Enquête sur les postes vacants et les salaires (données personnalisées); Modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Graphique 1 : L'aquaculture est le plus grand employeur agricole du Nouveau-Brunswick.

Part de l'emploi (travailleurs nationaux et étrangers) pendant la haute saison, en 2022, au Nouveau-Brunswick.



Source : Statistique Canada; Conference Board du Canada.

*« Autres cultures » désigne principalement la production de sirop d'érable.

Observations de l'Enquête auprès des employeurs

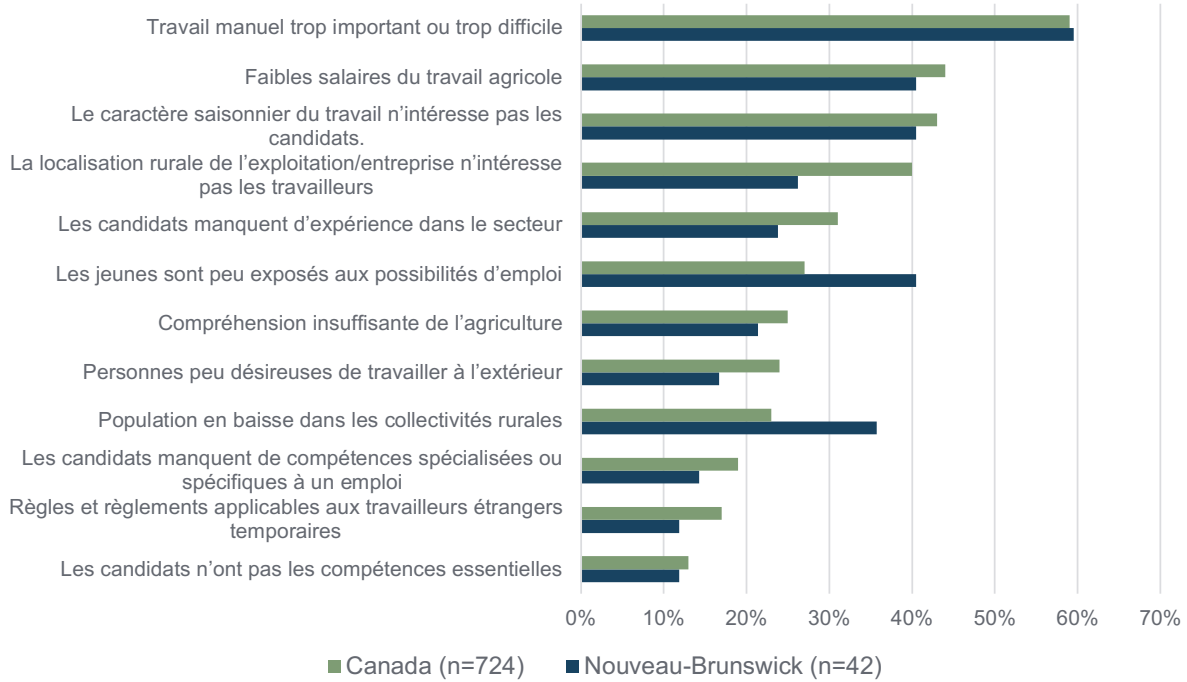
- Au total, 43 % des employeurs agricoles du Nouveau-Brunswick n'ont pas été en mesure de trouver tous les travailleurs dont ils avaient besoin en 2022.⁶
- Environ 38 % des employeurs du Nouveau-Brunswick n'ont été contactés par aucun candidat national pour leurs offres d'emploi, et 45 % n'ont reçu qu'une ou deux candidatures.⁷
- En raison des postes vacants, 59 % des employeurs ont déclaré avoir subi des retards de production, 29 % ont déclaré avoir retardé ou annulé des projets d'expansion, 41 % ont signalé des pertes de ventes et 88 % ont indiqué que ces postes vacants avaient causé un stress excessif aux propriétaires et au personnel.⁸
- Plus de 40 % des employeurs du Nouveau-Brunswick citent le manque d'exposition des jeunes aux possibilités de carrière dans le secteur comme un facteur clé rendant le recrutement difficile, contre seulement 27 % des employeurs de l'ensemble du Canada (graphique 2).⁹
- Le taux de roulement au Nouveau-Brunswick est de 12 %, ce qui est légèrement inférieur au taux de 14 % pour le secteur au Canada. Cela s'explique par la concentration de l'aquaculture, qui a enregistré un roulement moins élevé.¹⁰
- Un travail manuel difficile, une faible rémunération par rapport à d'autres secteurs et des perspectives de carrière limitées sont les principaux facteurs qui rendent le maintien en poste difficile pour les employeurs du Nouveau-Brunswick.

⁶ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (n=40). | ⁷ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=42). | ⁸ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=17). | ⁹ Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023 (n=42). | ¹⁰ Le taux de roulement volontaire est le nombre de départs volontaires par rapport au nombre total de travailleurs au cours d'une année. Les départs volontaires concernent les travailleurs qui démissionnent, y compris les travailleurs saisonniers qui quittent l'entreprise avant la fin de leur contrat. Le taux de roulement a été calculé par industrie, puis pondéré en fonction de la part de l'industrie par province. Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture de 2023.

Graphique 2 : Manque d'exposition aux carrières agricoles au Nouveau-Brunswick.

Part des employeurs.

Q : Quels sont les cinq principaux facteurs qui rendent plus difficile le recrutement de travailleurs dans votre exploitation agricole?



Source : Enquête auprès des employeurs du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture, 2023.

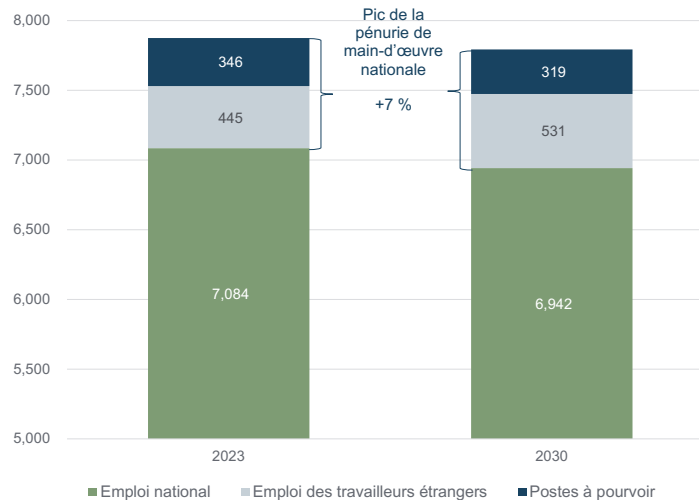


Prévisions du marché du travail

- Après s'être remis des effets de la pandémie de COVID-19 en 2022, une croissance économique plus faible entraînera une baisse de l'emploi et du nombre de postes vacants dans la province en 2023.
- La production agricole de la province devrait augmenter de 14 % au cours des huit prochaines années, grâce à une forte progression de l'aquaculture et de la culture en serre et en pépinière, et la floriculture.¹¹
- La demande de main-d'œuvre restera constante au cours de la période de prévision, car la croissance de la demande de main-d'œuvre dans des secteurs comme l'aquaculture, la culture en serre et en pépinière, et la floriculture est compensée par la baisse de la demande dans les secteurs des produits laitiers, des fruits et légumes de plein champ et des autres cultures.
- La province bénéficiera d'une offre de main-d'œuvre croissante, avec 165 immigrants et 1 215 étudiants sortants qui devraient entrer sur le marché du travail au cours des huit prochaines années. Dans le même temps, 1 240 travailleurs prendront leur retraite.¹²
- Le nombre total de travailleurs étrangers employés devrait augmenter de 540 en 2023 à environ 650 en 2030.¹³ En conséquence, le nombre de postes vacants diminuera au cours de la période de prévision.
- Dans l'ensemble, le pic du déficit de main-d'œuvre nationale augmentera de 7 % pour atteindre plus de 850 postes en 2030 (graphique 3).¹⁴
- Près de 320 postes seront vacants en 2030. Environ 90 de ces postes seront vacants dans l'industrie des serres et des pépinières, et 55 dans d'autres industries agricoles. Environ 25 % de ces postes vacants concerneront les travailleurs de la culture en serre et en pépinière, 23 % concerneront des ouvriers spécialisés dans l'élevage ou des conducteurs de machines agricoles, et 17 % concerneront des ouvriers travaillant dans le secteur de l'élevage.

Graphique 3 : Le pic de la pénurie de main-d'œuvre nationale persiste sur la période de prévision.

Nombre de travailleurs requis pendant la haute saison au Nouveau-Brunswick



Source : modèle des professions, des compétences et des technologies du Conference Board du Canada.

Le nombre de travailleurs étrangers comprend les travailleurs recrutés dans le cadre du Programme des travailleurs étrangers temporaires et du Programme des travailleurs agricoles saisonniers. Ne comprend pas les immigrants ni les résidents permanents. Le nombre maximal de travailleurs étrangers est inférieur au total cumulatif des travailleurs employés au cours de l'année, car tous les travailleurs ne seront pas employés simultanément.

¹¹ Le Conference Board du Canada. | ¹² Les jeunes qui sortent de l'école sont le nombre de travailleurs ayant terminé leurs études (tous niveaux de scolarité confondus) et entrant sur le marché du travail. | ¹³ L'emploi total de travailleurs étrangers sur l'année est plus élevé que l'emploi de travailleurs étrangers pendant la haute saison, car tous les travailleurs étrangers ne sont pas employés simultanément (c.-à-d. que les hautes saisons diffèrent). | ¹⁴ La pénurie de main-d'œuvre nationale est la différence entre le nombre total de travailleurs demandés et le nombre de travailleurs canadiens employés, qui est égal à l'emploi de travailleurs étrangers plus le nombre de postes vacants. Estimation à la haute saison pour refléter la demande maximale pendant les pointes saisonnières dans l'agriculture. Basée sur le Modèle des professions, des compétences et des technologies (MPCT) du Conference Board du Canada.



Préparer la main-d'œuvre de demain

- Au Nouveau-Brunswick, on s'attend à ce que de nombreux étudiants sortants entrent dans le secteur agricole. La formation et la fidélisation de ces personnes seront essentielles.
- Le Nouveau-Brunswick est le deuxième employeur en importance dans le secteur de l'aquaculture, après la Colombie-Britannique. Le secteur de l'aquaculture est promis à une forte croissance, d'où l'importance de fournir la main-d'œuvre et les ressources nécessaires pour faciliter et soutenir son expansion.
- Les travailleurs étrangers sont devenus un segment de plus en plus important de la main-d'œuvre agricole dans cette province. Il sera important pour le secteur de veiller à ce que les employeurs aient accès aux outils dont ils ont besoin pour employer des travailleurs étrangers et à ce que ces derniers bénéficient du soutien dont ils ont besoin.

Définition du secteur agricole

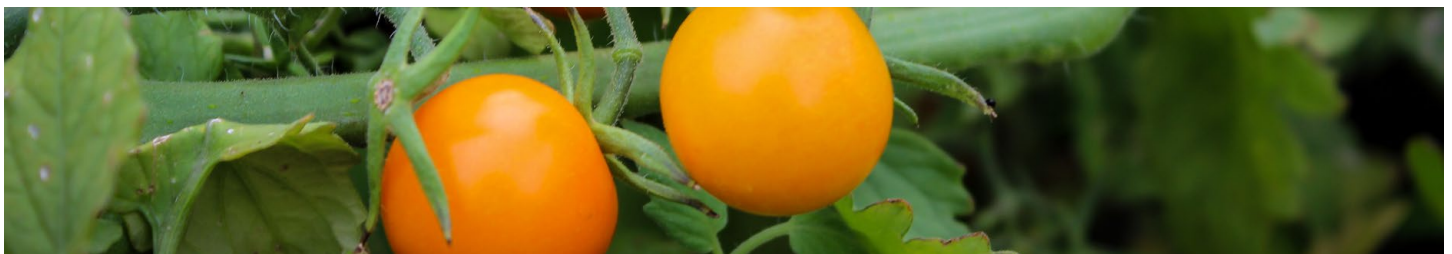
La définition de l'agriculture du Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA) comprend la production végétale et animale (SCIAN 1111, 1112, 1113, 1114, 1119, 1121, 1122, 1123, 1124, 1125 et 1129), les services de soutien (SCIAN 1151 et 1152) et les industries agricoles de vente en gros (SCIAN 4111 et 4183).

À propos de cette fiche d'information

Les données citées dans la présente fiche d'information sont basées sur une étude sur l'information sur le marché du travail (IMT) qui a été entreprise entre mars et septembre 2023. Cette étude a consisté à modéliser la demande et l'offre de main-d'œuvre par province, par produit et par profession, à mener un sondage auprès de plus de 1 400 parties prenantes du secteur, à organiser cinq groupes de discussion régionaux et à valider les résultats au moyen de webinaires et d'une présentation par un groupe consultatif. Pour plus d'informations sur le programme AGRIMT, veuillez consulter le site www.cahrc-ccrha.ca/fr/programmes/agri-imt.

L'étude a été entreprise par le Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture (CCRHA), un organisme sans but lucratif national qui s'occupe des questions relatives aux ressources humaines au sein des entreprises agricoles partout au Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Conseil et ses produits et services destinés au secteur agricole canadien, veuillez vous rendre à l'adresse www.cahrc-ccrha.ca.

Cette étude a été réalisée par le Conference Board du Canada, la principale organisation indépendante de recherche appliquée de notre pays. Grâce à l'utilisation de modèles de données sophistiqués, de prévisions de pointe et d'approches de recherche multiméthodes, il effectue des recherches pour aider les dirigeants à agir.



Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou par photocopie ou enregistrement, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation du CCRHA.

Conseil canadien pour les ressources humaines en agriculture

PUBLIÉ : FÉVRIER 2024

TÉL : 613.745.7457 | C : info@cahrc-ccrha.ca



Financé en partie par le gouvernement
du Canada par le biais du programme de
solutions pour la main d'œuvre sectorielle



Il est possible de télécharger le présent document sur www.cahrc-ccrha.ca | Tous droits réservés. © 2024 CCRHA

Crédits photo : [Petrov Vadim](#) | [Paul Donald](#) | [Amanda TQ](#)